

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 15 février 2017

n° 1

page 1/2

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (28) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, J. DUMAS, F. BRAILLARD, E. AZIHARI, T. BAUDIN, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, H. PREHER, Y. ERGUL, A. BENDJILLALI, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, G. MESLEM, F. MERY, M. METAIS, Y. GANIVELLE, G. MICHAUD, D. PESNOT-PIN, E. AUDEBERT, L BRARD.

POUVOIRS (10) :

C. FARINEAU, mandant a pour mandataire JP. ABELIN
N. CASSAN FAUX, mandant a pour mandataire M. LAVRARD
B. ROUSSENQUE, mandant a pour mandataire J.. MELQUIOND
S. COTTEREAU, mandant a pour mandataire L. RABUSSIER
M. MONTASSIER, mandant a pour mandataire P. MIS
A. LEBORGNE, mandant a pour mandataire AF. BOURAT
A. LAURENDEAU, mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
K. WEINLAND, mandant a pour mandataire Mme MERY
P. BARAUDON mandant a pour mandataire D. PESNOT-PIN
C. PAILLER mandant a pour mandataire M. METAIS

EXCUSE (1) :

Elsa FARHAT

Nom du secrétaire de séance : Jacques DUMAS

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Motion relative à l'instruction des cartes nationales d'identité

Le Conseil municipal souhaite affirmer sa réserve sur la réforme de l'instruction des cartes nationales d'identité engagée par le ministère de l'Intérieur.

Dans le cadre d'une nouvelle réforme territoriale de l'administration déconcentrée de l'Etat, appelée « Plan Préfecture nouvelle génération », il est prévu qu'à partir du 1er mars, les demandes de cartes nationales d'identité soient gérées comme pour les passeports biométriques, à savoir une instruction complète confiée à certaines communes équipées d'un dispositif de recueil, dont Châtellerault fait partie. A ce jour, environ 2 300 communes sur 36 000 sont équipées d'un Dispositif de Recueil permettant d'enregistrer les demandes de passeports biométriques.

Si nous partageons l'impératif de sécurisation des titres d'identité des citoyens français, nous souhaitons souligner les points faibles de cette décision et infléchir les orientations envisagées. Cette réforme, ajoutée aux nombreuses mesures de l'Etat pesant financièrement sur les collectivités territoriales (autorisations de loterie, renforcement de la sécurisation des manifestations publiques...), engendrent des charges supplémentaires non prévues.

Dans le même temps, l'Etat prévoit de ne doter les communes concernées que de 227 dispositifs de recueil supplémentaires en 2017.

En conséquence, la commune de Châtellerault, par ce vœu, demande au Gouvernement :

- que le délai de mise en œuvre de la réforme soit reporté à un délai raisonnable, afin de

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 15 février 2017

n° 1

page 2/2

laisser le temps aux communes de se préparer à cette évolution,

- que l'indemnisation financière prévue pour les communes soit cohérente avec le nombre de Cartes Nationales d'Identité susceptibles d'être délivrées.

POUR :.....31

CONTRE :.....0

ABSENTENTION :.....8

(F. MERY + 1 pouvoir, D. PESNOT-PIN + 1 pouvoir, M. METAIS + 1 pouvoir, Y. GANIVELLE, G. MICHAUD)

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 17/02/2017

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER